

DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE : PERSPECTIVES ? OPPORTUNITES ET DEFI

7^{ème} conférence africaine sur la population

**JOHANNESBURG – L'AFRIQUE DU SUD,
NOV 30 – DEC 4, 2015**

LE NON RECOURS A L'AIDE CHEZ LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES PHYSIQUES

DJELAKOUN KAMGAING VICTOIRE CHRISTELLE

Démographe/MINEPAT

Email : vdjekam@yahoo.fr

Résumé

Cette étude part du constat de désolation de la société civile camerounaise face à des situations dramatiques où la femme victime de violence conjugale physique succombe à ses blessures ou garde des séquelles irréversibles des coups perpétrés par son partenaire. Pourtant ces violences sont pour la plupart le résultat d'une longue vie ponctuée de menaces qui laissent la possibilité à la femme de dénoncer ou de rechercher de l'aide pour éviter le pire. Ce travail vise donc à rechercher les facteurs explicatifs du non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques. .

Pour ce faire, deux méthodes d'analyse sont utilisées, à savoir l'analyse descriptive et l'analyse explicative. Les résultats montrent que le degré de violence physique, la consommation d'alcool par le partenaire, l'ethnie de la femme, la prise de décision sur les dépenses du ménage et le milieu de résidence sont respectivement les principaux facteurs explicatifs.

Introduction

Dans chaque culture, on retrouve des dictons et des chansons vantant les vertus du foyer, le confort et la sécurité que l'on y trouve (OMS, 2005). Pourtant pour beaucoup de femmes, loin de constituer un havre de paix, le foyer conjugal est l'endroit le plus dangereux pour leur sécurité. Elles sont plus exposées aux agressions à l'intérieur qu'à l'extérieur du ménage. En effet, les femmes sont victimes de plusieurs types de violences dans le ménage, mais la violence physique reste la plus citée (IRC, 2012). Elle est la forme la plus répandue de violences subies par les femmes dans le monde (JOSSE, 2007). Elle tue des millions de

femmes et selon les données de la Banque Mondiale, le viol et la violence conjugale représentent la principale cause de décès et d'invalidité avant le cancer, les accidents de la route et la guerre pour les femmes de 16 à 44 ans (CARE, 2013).

Le fait marquant, c'est que cette violence n'est pas souvent commise par une personne étrangère, mais par leurs propres compagnons, ceux avec qui elles partagent leur vie. Les femmes sont plus exposées aux violences dans le cadre des relations intimes que partout ailleurs (OMS, 2005). La majorité des études menées tant dans les pays développés que dans les pays en développement, sont souvent parvenus aux mêmes conclusions : les femmes risquent de subir les violences perpétrées plus par leur partenaire que par une personne étrangère (IRC, 2012). Elle a des effets néfastes sur la santé physique et mentale des femmes et ne se produit pas de façon inopinée. Loin d'être des événements isolés, la plupart des actes de violences physiques perpétrées par un partenaire intime dénotent d'un schéma de maltraitance prolongée (OMS, 2005).

D'après l'étude multi pays de l'OMS réalisée en 2005, les problèmes de santé mentale, la détresse psychologique et les comportements suicidaires sont fréquents chez les femmes victimes de la violence de leur partenaire. Cette étude portait sur 10 pays à savoir le Bangladesh, le Brésil, l'Ethiopie, le Japon, la Namibie, le Pérou, la Tanzanie, le Samoa, la Serbie et Monténégro et la Thaïlande. Dans tous ces pays, l'enquêteur a souvent été la première personne à qui les femmes maltraitées parlaient de la violence physique de leur partenaire. Les deux tiers des femmes maltraitées physiquement par leur partenaire au Bangladesh et près de la moitié au Samoa et dans la province de Thaïlande, n'avaient jamais parlé à personne de ces actes avant l'entretien.

En revanche, près de 80% des femmes maltraitées physiquement au Brésil et en Namibie en avaient parlé à quelqu'un, généralement un parent ou un ami. Seulement, même dans ces cas-là, deux femmes sur 10 étaient restées silencieuses. Lorsque les femmes ont parlé à quelqu'un des mauvais traitements dont elles étaient l'objet, une proportion beaucoup plus faible se résolvait à demander de l'aide. Celles qui parviennent à signaler les cas de violences conjugales, ne les révèlent qu'à un nombre très restreint d'amis et de membres de la famille (IRC, 2012).

Le Cameroun n'échappe pas à ces réalités. Les violences faites aux femmes y sont une préoccupation majeure en raison de leurs racines culturelles, de leurs effets sur le respect des droits humains et le développement. Plus de la moitié des femmes camerounaises (54, 6%) ont subi une violence domestique depuis l'âge de 15 ans (EDS-MICS, 2011). Ces violences faites aux femmes sont fréquentes et bénéficient du silence complice de tous, y compris celui

des victimes (MINPROFF, 2012). Comme le montre le rapport EDS-MICS 2011 du Cameroun, parmi les femmes qui ont déclaré avoir subi des actes de violence physique ou sexuelle à n'importe quel moment, 48% ont déclaré n'avoir jamais recherché de l'aide et la majorité (39%) n'en n'a jamais parlé à personne.

Pourtant, le pays s'est engagé à entreprendre de nombreuses réformes en faveur des femmes, notamment à considérer que les violences conjugales constituent une grave violation des droits humains et par conséquent doivent être sanctionnées. Cependant, ces sanctions ne sauraient être effectives en l'absence de dénonciation étant donné que les actes de violences conjugales s'effectuent dans la sphère interne du ménage et ne transparaissent pas toujours au grand jour. De plus, entretenir le mutisme sur les violences conjugales renforce le manque d'autonomisation des femmes qui commence au foyer (IRC, 2012), et entrave les efforts internationaux et locaux menés à dessein de promouvoir l'autonomisation des femmes. Or, la réflexion sur les voies et moyens pour lutter contre les violences conjugales envers les femmes a été suffisamment abordée dans le contexte camerounais, mais très peu d'études se sont intéressées aux facteurs du non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques. Cette étude vise à pallier cette insuffisance en vue d'une prévention efficace desdites violences. De ce fait, elle revêt un intérêt à la fois scientifique et pratique ; ce qui nous conduit au questionnement suivant : **Quels sont les facteurs explicatifs du non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques ?**

I. Synthèse de la revue de la littérature

La notion de « non recours à l'aide »

Il n'existe pour le moment pas de définition conventionnelle en matière de « recours à l'aide » comme c'est le cas avec la définition de la violence de la Déclaration des Nations Unies sur les violences à l'égard des femmes. Cependant, ROIG (2012) nous donne une définition de l'aide. Pour cet auteur, c'est l' « action d'intervenir en faveur d'une personne en joignant ses efforts aux siens » (ROIG, 2012, P.9). Cette définition s'oppose à l'idée du caractère univoque de l'aide et suppose au préalable un effort de la part de celui qui la sollicite. Ainsi, recourir à l'aide dans le cadre de notre étude, reviendrait pour la femme à entreprendre des démarches pour sortir de la violence conjugale. Ces démarches ne se limitent pas tout simplement à parler de la violence dont elles font l'objet, mais à montrer leur volonté de voir la situation changer véritablement. Pour ce faire, elles disposent de nombreuses voies de recours à savoir les recours officiels et les recours informels.

➤ **Les recours aux services officiels**

Les services officiels renvoient aux services de l'Etat tels que la police, la gendarmerie, la justice, les services sociaux, les centres d'écoute, les structures sanitaires qui disposent de moyens de répression suffisants pour sanctionner les auteurs de violence conjugale.

➤ **Les recours informels**

Les recherches menées dans de nombreux pays ont montré que les réseaux informels comme la famille, les amis et les voisins constituaient généralement le premier point de contact pour les femmes maltraitées plutôt que les services officiels (OMS, 2005). Il a été constaté lors de l'étude multipays de l'OMS réalisée en 2005 que les femmes étaient plus nombreuses à avoir recours de façon informelle à quelqu'un qu'à rechercher officiellement de l'aide. Dans tous ces cadres étudiés, les femmes confrontées à des actes de violence plus graves sont plus nombreuses à demander de l'aide que celles qui n'ont connu qu'une violence physique modérée.

Approches explicatives du non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques.

Il existe différentes approches permettant d'expliquer le non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques. Ce sont principalement l'approche sociologique, l'approche économique, l'approche culturelle, l'approche genre et l'approche psychologique.

Approche sociologique

Pour les victimes de violence, quelle qu'en soit la forme, l'exposition publique fait encore l'objet de tabous. C'est ainsi que les personnes victimes de viol, d'inceste à titre d'exemple, éprouveront une plus grande difficulté à en parler. Parler s'avère donc difficile pour les victimes de sévices imposés par d'autres humains. Il en est de même pour les victimes de violences conjugales, car celles-ci relèvent de l'intimité familiale et sont depuis longtemps considérées par la société comme relevant du domaine privé. C'est ainsi qu'une mère qui sait sa fille battue, un frère qui sait sa sœur violentée, auront trop souvent le réflexe de se tenir à l'écart, pour ne pas risquer de casser le couple ou le noyau familial (COUTANCEAU, 2006). Beaucoup de femmes qui croyaient à l'origine que leur problème n'était pas connu, ont constaté plus tard que les amis, les voisins et les membres de la famille

étaient au courant, mais avaient décidé de se taire. Dans certains cas par exemple, les membres de la famille peuvent approuver la violence exercée par l'homme ou suggérer des solutions qui font passer les besoins ou le bien-être de la famille avant la sécurité de la femme (OMS, 2005). Dès lors, il est difficile pour la femme de dénoncer, car le faire, reviendrait à étaler sa vie privée au grand jour. En général, les femmes ne parleront des cas d'agression en premier lieu qu'à un cercle très restreint de personnes de confiance (IRC, 2012). Elles le feront sans toutefois rechercher une aide véritable, car ces derniers risqueront de faire pression ou s'interposer dans la relation de couple au risque d'envenimer la situation. Dès lors, se taire est un mécanisme protecteur contre la déstabilisation qui menace le couple (COUTANCEAU, 2006).

Approche économique

➤ La théorie de l'analyse coûts et bénéfices

D'après cette théorie, la victime de violences conjugales va analyser le contexte de la violence en termes de coûts et de bénéfices. Si quitter la relation engendre plus de coûts que de bénéfices, par exemple en impliquant un déménagement, un divorce ou encore si la femme ne sait même pas où aller, elle préférera rester en dépit de la maltraitance subie. Dès lors, comme l'a si bien indiqué une habitante de Voinjama, victime de violences conjugales : *« Lorsque vous dépendez totalement de l'homme, vous ne pouvez pas le quitter. Il peut vous faire ce qu'il veut. Tu es obligée de rester parce que tu dépends de lui. C'est la raison pour laquelle certaines femmes restent dans leurs foyers jusqu'à ce qu'elles se fassent tuer »* (IRC, 2012, P.11).

Approche culturelle

Comme l'indiquent les études réalisées dans des pays aussi divers que le Bangladesh, le Cambodge, l'Inde, le Mexique, le Nigéria, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Tanzanie et le Zimbabwe, dans les sociétés traditionnelles, on considère que si un homme bat sa femme, c'est qu'il a le droit de lui infliger des châtiments physiques. Les sociétés font souvent la distinction entre une violence « juste » et « injuste » et entre des degrés de violences « acceptable » et « inacceptables » (OMS, 2002). De telles considérations donnent le droit aux époux de punir une femme physiquement, dans certaines limites, pour certaines transgressions.

Certaines femmes préfèrent la violence physique à la violence psychologique. C'est ce que témoignent ces propos d'une femme de 46 ans résidant à Bamako : *« mieux vaut frapper sa femme que de l'insulter »* (BERIDOGO, 2002). Dans certaines localités du Mali, le fouet devant servir à battre la femme est remis par ses parents d'origine à son époux lors des

cérémonies de mariage. Il est une composante du trousseau du mariage (BERIDOGO, 2002). Les femmes contribuent même parfois à la perpétuation de la violence. C’est ce que démontrent ces propos d’un homme de 70 ans vivant à Bougouni (MALI): « La femme peut être battue. Pour ce qui me concerne, en cas de besoin, c’est ma femme, elle-même, qui allait chercher le fouet pour que je la batte » (BERIDOGO, 2002).

Approche genre

Dans la majorité des régions du monde, les normes sociales ont attribué des rôles secondaires aux femmes et limité leur pouvoir social (CARE, 2013). La violence est le reflet de relations de pouvoir historiquement inégales entre hommes et femmes, dues en particulier au système patriarcal, fondé sur l’idée d’une « infériorité naturelle » des femmes et d’une « suprématie biologique » des hommes (DAGUERRE, 2010). On attend généralement des hommes qu’ils soient « courageux, forts, sûrs d’eux-mêmes, maîtres de leurs émotions, entreprenants » et des femmes qu’elles soient « douces, perfides, lâches, facilement dépassées par leurs émotions » (KWAHULE, 2011). De par cette lâcheté, il est difficile pour les femmes de faire montre de courage en dénonçant les travers de leurs maris à leur rencontre. La conception de la dignité implique au sein de nos sociétés la capacité de la femme à supporter stoïquement les excès et sévices exercés contre elles (MEYE, 2005). Trop souvent, l’état de subordination de la femme encourage le silence autour de la violence et empêche la femme de profiter des opportunités qui s’offrent à elles (IRC, 2012). Les rapports rédigés sur les questions des violences conjugales mettent en exergue la question de l’emprise de l’homme sur la femme et de l’espoir toujours maintenu par cette dernière que « les choses vont s’arranger » (KWAHULE, 2011).

Approche psychologique

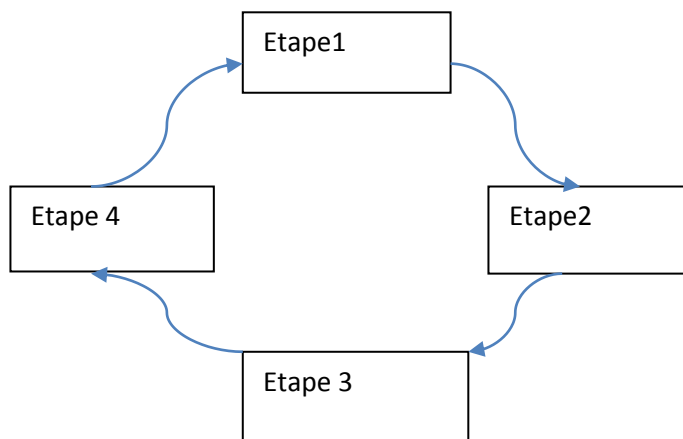
Si la violence était présente dans le couple de façon constante, il serait probablement plus facile pour les femmes violentées de l’identifier clairement et de s’en protéger (TURGEON, 2003). Cependant, elle suit plutôt un cycle qu’on peut représenter en quatre phases représentées dans le tableau 1.1.

Tableau 1.1.: Phase du cycle de la violence

Phase	Réaction partenaire	Réaction femme
1- climat de tension	Le partenaire par ses paroles et son comportement installe un climat de tension à la maison	Peur de la conjointe, elle doute d’elle-même. Elle a peur de faire des erreurs, elle est anxieuse.

2- Crise	N'ayant pas obtenu les résultats attendus, le partenaire explose et pose un acte de violence	Colère et tristesse de la conjointe
3- Justification	Le conjoint minimise son comportement et effectue un transfert de responsabilité	Elle se sent responsable du comportement de son conjoint et pense pouvoir améliorer la situation
4- Lune de miel	Exprime ses regrets et promet de ne pas recommencer	Elle croit qu'il va changer

Figure 1.1. Illustration cycle de la violence conjugale



Ce cycle se répètera, mais au fil du temps, les périodes de rémission se feront de plus en plus courtes. Le cycle recommencera jusqu'à ce que la phase de lune de miel disparaisse entièrement pour ne laisser place qu'à des phases de violences répétées.

II. Aspects méthodologiques

Sources de données

Les données utilisées dans cette étude proviennent de la Quatrième Enquête Démographique et de Santé et à indicateurs multiples (EDS/MICS) réalisée par l'Institut National de la Statistique du Cameroun (INS) en 2011. L'échantillon est constitué de 1285 femmes en union de 15 à 49 ans, victimes de violences conjugales physiques.

La variable dépendante est le non recours à l'aide. Elle est dichotomique et a pour modalité :

0 si la femme a recouru à l'aide

1 si elle n'a pas recouru

Les principales variables opérationnelles de l'étude

Nous distinguerons comme variables indépendantes, les principales variables suivantes : l'ethnie de la femme, sa religion, son milieu de résidence, le niveau de vie du ménage, l'écart d'âge entre les conjoints, le niveau d'instruction du couple, la prise de décision sur les dépenses de santé, opinion de la femme sur les violences conjugales, occupation du couple, contrôle du partenaire, consommation d'alcool du partenaire, degré de violence physique, antécédents de violences conjugales et fécondité de la femme.

Méthode d'analyse

L'analyse bivariée et l'analyse multivariée ont constitué les deux méthodes abordées. Les logiciels utilisés sont stata, SPSS et SPAD 5.5

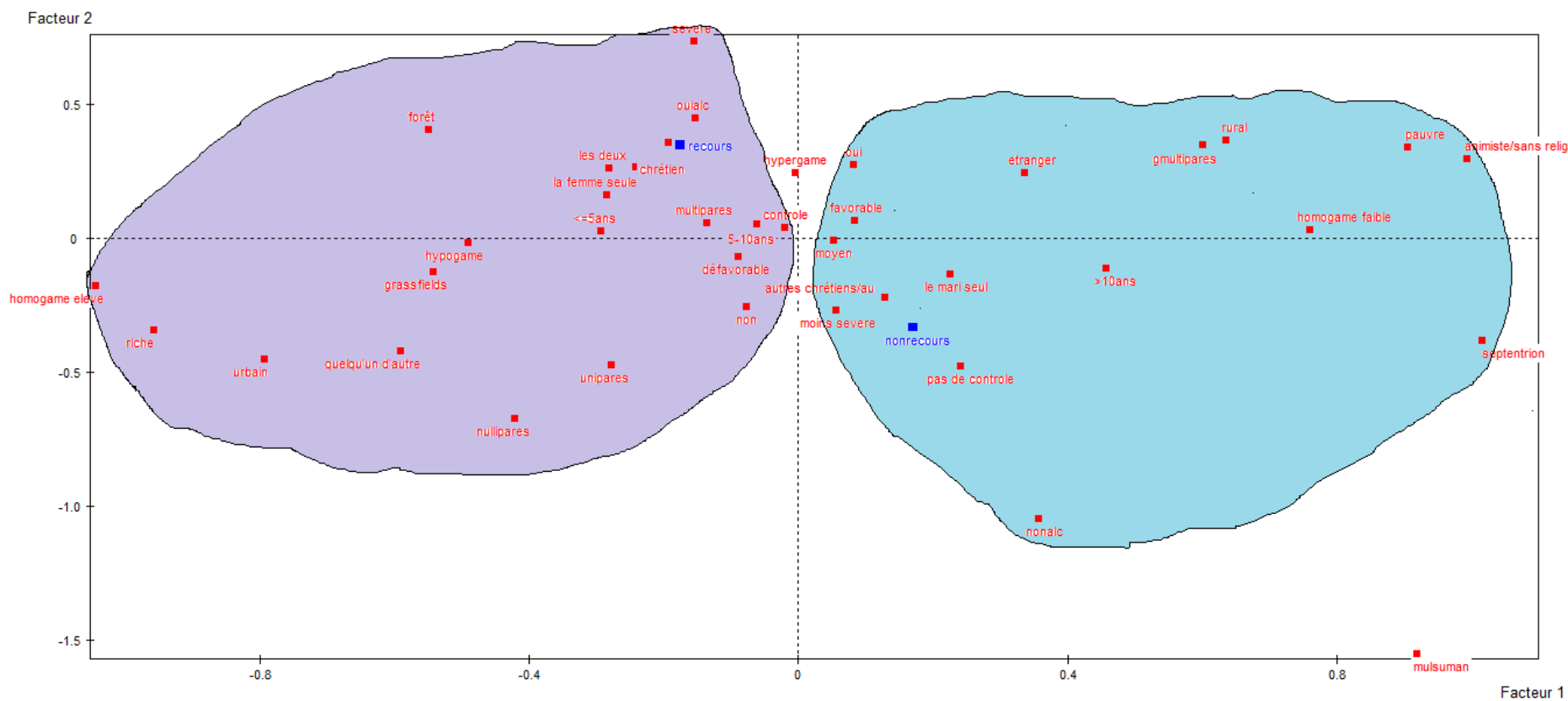
Méthode descriptive

➤ **Description du Profil des femmes victimes de violences conjugales**

Le premier plan factoriel (**figure 3.1.**), fait ressortir deux grands groupes homogènes dont la description se présente comme suit :

- **Le premier groupe** (G1) est constitué de femmes qui recourent à l'aide. Elles résident en milieu urbain, sont de religion chrétienne, sont originaires de la forêt ou des grassfields, résident dans des ménages riches au sein desquels elles prennent seules les décisions sur les dépenses du ménage ou y participent avec leur mari/partenaire. Les caractéristiques du couple sont de type homogame ou hypogame ; le partenaire exerce un contrôle sur sa conjointe et ne consomme pas d'alcool. Elles sont victimes de violences conjugales sévères et leur père ne violentait pas leur mère ; sont nullipares ou unipares et ont une opinion défavorable sur la violence conjugale.
- **Le deuxième groupe** (G2) est constitué de femmes qui ne recourent pas à l'aide. Elles résident en milieu urbain sont animistes/sans religion et originaires du septentrion, issues de ménages pauvres où le partenaire prend seul les décisions sur les dépenses du ménage, consomme d'alcool et n'exerce pas de contrôle. Le couple est de type homogame faible et l'écart d'âges avec leur mari supérieur à 10ans. Elles sont victimes de violences conjugales moins sévères, leur père était violent à l'égard de la mère et elles ont une opinion favorable sur la violence conjugale.

Figure 2.1. : Catégorisation des femmes selon certaines caractéristiques



Les résultats ci-dessus permettent juste de faire une analyse descriptive. Il est donc nécessaire de procéder à une analyse explicative (modèle de régression logistique) afin de vérifier la vraisemblance des associations obtenues à l'issue des analyses bivariées et de l'analyse factorielle des correspondances multiples et d'appréhender les effets nets de chacune des variables explicatives.

III. Résultats de l'étude

La régression logistique nous a semblé appropriée pour notre étude compte tenu de la nature dichotomique de notre variable dépendante. Cette démarche nous permet de cerner l'influence de chaque variable sur les opinions des femmes sur les violences conjugales d'une part, et d'autre part la contribution de chaque variable explicative en vue de leur hiérarchisation.

Effets nets des différentes variables explicatives

Les facteurs explicatifs du non recours à l'aide sont identifiés à travers le dernier modèle (M13). En effet, ce modèle met en exergue les effets intrinsèques de toutes les variables indépendantes retenues pour l'explication du non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques.

➤ Le milieu de résidence

Le milieu de résidence a une influence sur le non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques au Cameroun. Toutes choses égales par ailleurs, les femmes résidant en milieu urbain courent 1,42 fois plus de risque de ne pas recourir à l'aide que celles qui résident en milieu rural. On se serait attendu à obtenir un résultat inverse étant donné que les structures d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violences conjugales physiques bien qu'insuffisantes, sont beaucoup plus concentrées dans les grandes villes y compris les personnes ressources en quantité et en qualité pour leur prise en charge.

Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que de manière générale, les femmes ont du mal à recourir aux services officiels. La famille, les réseaux d'amitié et le voisinage constituent leurs voies de recours par excellence. Les résultats de l'EDS-MICS 2011 le montrent. Aux femmes victimes de violences conjugales physiques qui ont déclaré avoir recherché de l'aide 68% l'ont fait auprès de leur famille, 35,2% dans la famille de leur mari/partenaire et 21,4% chez les amis voisins.

Elles ont beaucoup plus tendance à se tourner vers les recours informels, en d'autres termes, vers leurs réseaux de sociabilité lorsqu'elles sont victimes de violences conjugales physiques. Or, en milieu rural, ces réseaux sont d'autant plus consolidés que la violence conjugale n'est plus seulement une affaire de couple, mais une affaire de groupe. Par contre, en milieu urbain, la femme est souvent amenée à affronter seule la violence conjugale. Elle n'a pas toujours à sa disposition des personnes proches qui pourront lui accorder le soutien dont elle a besoin. Aussi préfère-t-elle se taire sur la question.

Par ailleurs, comme le montre KISHOR et al. (2006), les probabilités de subir la violence sont plus faibles pour les femmes qui vivent en milieu rural que pour celles qui vivent en milieu urbain. De ce fait, la violence conjugale serait « normale » en milieu urbain, car selon Durkheim, elle réunit la moyenne des cas. Par conséquent, elle devient courante et suscite l'indifférence. En milieu rural, par contre, ce phénomène est « pathologique » et nécessite le recours aux soins. C'est pour cette raison que les femmes qui y résident recherchent plus facilement de l'aide.

➤ **L'ethnie**

L'ethnie influence significativement le non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques. Comparativement aux femmes du Septentrion, les femmes du Grassfields courent 41% moins de risque de ne pas recourir à l'aide. Par contre, il n'existe pas de différence de risque de ne pas recourir à l'aide chez les femmes de la Mangrove et de la Forêt et chez celles qui sont étrangères.

Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que Dans la partie septentrionale du Cameroun qui recouvre trois régions notamment l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord, le poids des traditions et les représentations sociales de la femme dans la région fortement dominée par l'islam, pèsent sur l'épanouissement de cette dernière qui dans cette société très hiérarchisée vient au dernier plan. La femme n'est pas un être public dans la culture du Nord Cameroun. Les valeurs traditionnelles font qu'une femme se définit comme un être appelé à ne s'épanouir qu'en situation de mariage (MINPROFF, 2012). En effet, la femme est toujours en quête d'un mari qui lui permettra de ne pas mourir dans le déshonneur car, heureuses les femmes inhumées dans le mariage (MINPROFF, 2012). La vraie femme dans le Nord Cameroun est celle qui est mariée, féconde, humble et soumise, digne et bonne ménagère. Aussi, dans un contexte où le mariage est autant valorisé, les femmes préféreront se taire lorsqu'elles seront victimes de violences conjugales soucieuses de ne pas perdre ce que beaucoup considèrent comme un honneur : être une femme mariée.

Par ailleurs, les femmes du Grassfields sont très actives sur le plan économique et contribuent très souvent aux dépenses du ménage au contraire de celles du Septentrion. Par conséquent, elles disposent d'une marge d'autonomie qui les prédispose à recourir à l'aide lorsqu'elles sont victimes de violences de la part de leur partenaire. De plus, des pratiques telles que les mutilations génitales féminines, les mariages forcés et les mariages précoces ne sont pas courantes chez les femmes des Grassfields comme chez celles du Septentrion. De telles pratiques participent à l'assujettissement de la femme qui ne lui donne aucune chance de recourir à l'aide lorsqu'elle est battue.

L'ethnie exerce également une influence indirecte sur le non recours à l'aide. Lorsqu'on introduit la variable niveau de vie du ménage au modèle M4, la modalité « mangrove » n'est plus significative par rapport aux femmes du Septentrion. En d'autres termes, l'influence de l'ethnie sur le non recours à l'aide passe par le niveau de vie du ménage. Autrement dit, les femmes du Septentrion proviennent majoritairement des ménages pauvres comparativement à celles de la Mangrove.

L'influence de l'ethnie sur le niveau de vie du ménage passe également par le contrôle du partenaire. En effet, lorsqu'on introduit la variable « consommation alcool du partenaire » au modèle M9, la variable « Forêt » perd sa significativité. En conséquence, les femmes de la forêt ne recourent pas à l'aide parce que leurs partenaires consomment beaucoup plus d'alcool que ceux des femmes du Septentrion.

➤ **La prise de décision sur les dépenses du ménage**

La prise de décision sur les dépenses du ménage a un effet significatif sur le non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques. Au sein des couples où la femme participe avec son mari/partenaire aux dépenses du ménage, les femmes courent 28% moins de risque de ne pas recourir à l'aide en comparaison avec les couples où l'homme prend seul la décision sur les dépenses du ménage. Cette significativité n'est pas observée lorsque la femme prend seule la décision et lorsqu'une autre personne ne prend cette décision.

Ce résultat peut s'expliquer par le fait que lorsque la femme participe à la prise de décision sur les dépenses du ménage, cela suppose qu'elle contribue à ces dépenses et dispose ce faisant d'un certain pouvoir dans le couple. Ainsi, elle aura du mal de par cette autorité, à rester inerte lorsqu'elle sera victime de violences conjugales physiques.

La prise de décision sur les dépenses du ménage exerce aussi une influence indirecte sur le non recours à l'aide. Lorsqu'on introduit la variable « le père de l'enquêtée était-il

violent envers sa mère », la modalité « les deux prennent la décision perd de sa significativité. Ce qui veut dire que l'influence de la prise de décision sur les dépenses du ménage sur le non recours à l'aide passe par la violence du père de l'enquêté envers sa mère. En d'autres termes, les femmes qui participent à la prise de décision sur les dépenses du ménage ont moins de chance de ne pas recourir à l'aide parce que pour la plupart d'entre elles, le père n'était pas violent envers la mère. Ce qui peut se comprendre, en ceci que la violence conjugale leur est d'autant plus insupportable qu'elles participent aux dépenses du ménage et qu'elles ont connu une enfance où leur mère était épargnée des violences conjugales.

➤ **La consommation d'alcool par le partenaire**

La consommation d'alcool par le partenaire a un effet significatif sur le non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques. Les femmes dont le mari ne consomme pas d'alcool courent 1, 71% plus de risque de ne pas recourir à l'aide que celles dont le mari/partenaire consomme de l'alcool. Ce résultat ne correspond pas à nos attentes, car on se serait attendu à ce que ces femmes recourent plus à l'aide eu égard au fait que l'alcool est souvent présenté comme excuse par les femmes pour ne pas recourir à l'aide. Ces dernières se concentrent plutôt à sortir leur partenaire de la dépendance alcoolique.

Cependant, ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que les hommes qui consomment de l'alcool exercent sur leur partenaire des violences conjugales sévères aux conséquences lourdes à supporter. Ils sont généralement très violents, ce qui attirerait l'attention des services policiers ou hospitaliers qui en seront informés et mis à contribution. Il y aura alors plus de gens mobilisés, la violence sera révélée au grand jour et la victime aura plus de chance d'être prise en charge ou référée à des ressources d'aide, tout comme l'agresseur de se retrouver aux prises avec une plainte (DUGAL, 2011).

D'après le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, L'alcoolisation aiguë exerce une influence directe sur le degré de violence (BFEG, 2011). La consommation d'alcool et la violence physique vont souvent de pair et sont liées à bien des égards; et une consommation fréquente ou élevée augmente le risque d'agression d'après la même source. C'est allant dans ce sens que Kishor et al. montrent que les femmes dont le mari rentre fréquemment à la maison en étant ivre sont sept fois plus susceptibles de déclarer avoir subi des comportements violents que celles dont le mari ne se conduit pas de cette façon.

En outre, les hommes qui se montrent violents lorsqu'ils ont consommé de l'alcool, le sont généralement lorsqu'ils sont lucides. De ce point de vue, la consommation de l'alcool

n'influencerait en rien le recours à l'aide puisque ces derniers se montrent violents de manière permanente. Le seul facteur qui pourrait faire la différence réside dans les conséquences liées à la consommation de l'alcool.

D'autres conséquences liées à la consommation d'alcool pourraient venir se greffer au problème de violence physique et rendre la relation de couple insoutenable. Elle entraîne souvent des problèmes financiers et installe progressivement la pauvreté au sein de la famille. Ces problèmes financiers sont imputables:

- Au coût de la consommation d'alcool : il est possible que le partenaire qui consomme de l'alcool y investisse une partie ou la totalité de son revenu au détriment de sa famille qui en paiera un lourd tribut ;
- Le risque élevé de perdre son emploi : des études ont démontré que les consommateurs d'alcool courent un risque élevé de perdre leur emploi (KLINGEMANN, 2001). Ces derniers sont en effet souvent absentéistes et agressifs même envers leurs collègues ; comportement qui leur coûtent leur emploi.

➤ **Le degré de violence physique**

Le degré de violence physique a un effet significatif sur le non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques. Les femmes victimes de violence physique sévère courent 59% moins de risque de ne pas recourir à l'aide que celles victimes de violences physiques moins sévères.

Ce résultat se comprend, car la sévérité de la violence a un impact considérable sur l'état de santé de la femme. Comme le montre Evelyne JOSSE, « Certaines violences ne sont ainsi découvertes qu'à l'occasion de complications de nature infectieuse, chirurgicale et hémorragique pour lesquelles les victimes recherchent de l'aide en dernière extrémité ». De plus, comme le souligne le rapport de l'étude multipays réalisée par l'OMS en 2005, la gravité de la violence était effectivement la principale raison évoquée pour quitter le partenaire, car la femme ne pouvait plus supporter la violence parce qu'elle avait été gravement blessée ou parce que son partenaire avait menacé ou tenté de la tuer.

Il existe une tendance à la banalisation des violences physiques qui ne laissent pas de signes visibles sur la victime. De ce fait, la victime attendrait que la violence s'aggrave pour avoir ces signes et ainsi des arguments solides pour rechercher de l'aide.

Hiérarchisation des facteurs explicatifs du non recours à l'aide chez les femmes victimes de violence conjugales physiques

Après la détermination des différents facteurs qui sous-tendent le non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques et l'identification de leurs mécanismes d'action, il est question ici de procéder à leur hiérarchisation à partir de leur contribution. Le tableau 5.2. ci-dessous nous donne la classification par ordre décroissant.

Tableau 4.1. : Contribution de chaque variable à l'explication du non recours à l'aide

Variables	khi deux du modèle saturé	Khi deux du modèle saturé sans la variable	Contribution nette de la variable(en %)	Rang occupé
Degré de violence physique	126,4	80,6	36,23	1
Consommation alcool partenaire	126,4	112,32	11,14	2
Ethnie	126,4	113,26	10,40	3
Prise de décision sur les dépenses du ménage	126,4	114,73	9,23	4
Milieu de résidence	126,4	123,33	2,43	5

Source: Exploitation des données de l'EDS/MICS 2011

Il ressort de ce tableau que le degré de violence physique est le facteur explicatif prédominant du non recours à l'aide chez les femmes victimes de violences conjugales physiques. Ceci se justifie par le fait que les femmes recourent à l'aide en cas d'extrême nécessité, lorsque la violence en est arrivé à un point où elles n'ont plus d'autre choix que de rechercher de l'aide. De plus, en prenant en compte le cycle de la violence conjugale, cela peut prendre des années avant qu'une femme ne commence à remettre en cause la violence dont elle est victime, et plus longtemps encore avant qu'elle ne demande de l'aide.

Conclusion

La réticence des femmes à dénoncer les violences conjugales rend le phénomène difficile à détecter. Pourtant cette dénonciation constitue un préalable à une lutte efficace contre ce fléau. Cette étude se fixait pour objectif d'identifier les facteurs explicatifs du non recours de ces femmes à l'aide. Ce sont par ordre d'importance le degré de violence physique, la consommation d'alcool du partenaire, l'ethnie, la prise de décision sur les dépenses du

ménage et le milieu de résidence. Ces facteurs identifiés, il importe de formuler les recommandations suivantes aux décideurs :

- Mettre sur pied des programmes et des politiques pour inciter les femmes à une dénonciation plus rapide voire précoce des violences conjugales même lorsque celles-ci sont jugées « moins sévères » ;
- Construire des centres de refuges et d'hébergement pour femmes battues afin que ces dernières s'y rendent pour échapper à la violence avant que celle-ci ne dégénère et ne débouchent sur des conséquences irréversibles ;
- Renforcer les réseaux de soutien aux femmes victimes de violences conjugales physiques en milieu urbain ;
- Mener des campagnes pour promouvoir le dialogue et la collaboration au sein du couple.

Bibliographie

- **BERIDOGO B., (2002)**, *Etude sur les violences faites aux femmes*, Mali 116p.
- **CARE (2013)**, *Violences faites aux femmes: l'urgence de lutter contre les inégalités sociales, économiques et culturelles qui sont à l'origine de ces violences*, dossier de presse.
- **COUTANCEAU, R., (2006)**, *Amour et violence*, Paris, Odile Jacob, 2006
- **DUGAL, N. (2011)**, « Partir ou rester ? Facteurs liés à la prise de décision de quitter ou non une relation violente. », *Journal international de victimologie*, Tom 9, n°3, p. 1-9.
- **ELLA-MEYE (2005)** « Droit et violence conjugale », in Penda MBOW, *Homme et femmes entre sphères publique et privée*. Dakar, CODESRIA, 2005, 192 p., pp 37-52
- **IRC, (2012)**, *Je ne veux pas mourir avant mon heure : la violence domestique en Afrique de l'Ouest*, 32 p.
- **JOSSE, E., (2007)**, *les violences conjugales*, Alger, 47 P.
- **KAMDEM KAMGNO, H (2006)**, *Genre et fécondité au Cameroun : une étude comparative des Bamiléké et des Béti*, thèse de Doctorat en Démographie, Université de Yaoundé II, IFORD, 258 P.
- **KOFFI KWAHULE (2011)**, *Violences faites aux femmes, un parcours en six séquences*, dossier pédagogique, 8 mars-13 avril 2011.
- **MENGUE, MVONDO, C., (2011)**, *Dépendance économique de la femme et violence conjugale physique envers les femmes en union au Cameroun*, IFORD, 132 p.
- **MINPROFF (2012)**, *Le diagnostic de la situation de la femme au Cameroun*, 2012.
- **OMS (2005)**, *Etude Multi pays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes : premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes*, 46 P.
- **ROIG, B. (2012)**, « *Le temps d'une relation soignant soigné* », Travail de fin d'études de l'IFSI, 37p.

- **DAGUERRE Violette** (2010), « Femmes et conquête des droits », Commission arabe des droits humains, Editions Eurabe, 128 pages.
(<http://www.achr.nu/femmes.pdf>)

Tableau 5.1. : Résultats de la régression logistique : effets nets des variables indépendantes sur les opinions des femmes vis-à-vis des violences conjugales faites aux femmes

Variables indépendantes	Effets bruts	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13
Milieu de residence	Ns	Ns	**	**	**	**	**	**	**	**	*	*	**	**
Urbain	1,03 ns	1,03 ns	1,29**	1,29**	1,44**	1,51**	1,50**	1,47**	1,43**	1,42**	1,40*	1,40*	1,42**	1,42**
Rural	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Ethnie	***		***	***	***	**	***	***	***	***	***	***	***	***
Septentrion	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Grassfields	0,46** *		0,42** *	0,44** *	0,47** *	0,47** *	0,48** *	0,52** *	0,53** *	0,56** *	0,58** *	0,58** *	0,59** *	0,59** *
Mangrove	0,60*		0,57** *	0,60**	0,63*	0,62**	0,63*	0,65*	0,67ns	0,71ns	0,74ns	0,74ns	0,75ns	0,74ns
Forêt	0,55** *		0,52** *	0,56** *	0,60** *	0,58**	0,59** *	0,62** *	0,63**	0,64ns	0,72ns	0,72*	0,71*	0,70*
Etranger	0,76ns		0,77ns	0,81ns	0,84ns	0,82ns	0,82ns	0,80ns	0,82ns	0,83ns	0,87ns	0,88ns	0,88ns	0,86ns
Religion	***			Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	ns	ns	Ns
Chrétien	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Musulman	1,61** *			1,20ns	1,22ns	1,25ns	1,28ns	1,21ns	1,23ns	0,84ns	0,82ns	0,82ns	0,83ns	0,83ns
Animistes	1,53*			1,25ns	1,23ns	1,17ns	1,14ns	1,13ns	1,16ns	1,15ns	1,00ns	1,00ns	0,98ns	0,98ns
Autres	1,32ns			1,33ns	1,36ns	1,37ns	1,39ns	1,40ns	1,39ns	1,29ns	1,34ns	1,34ns	1,34ns	1,34ns
Niveau de vie du ménage	*				Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	ns	ns	Ns
Pauvre	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Moyen	0,82ns				0,87ns	0,84ns	0,84ns	1,84ns	0,85ns	0,82ns	0,82ns	0,83ns	0,82ns	0,82ns
Riche	0,8*				0,83ns	0,79ns	0,78ns	0,80ns	0,81ns	0,78ns	0,76ns	0,77ns	0,77ns	0,77ns
Variables indépendantes	Effets bruts	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13

Niveau d'instruction couple	**					ns	ns	ns	Ns	Ns	Ns	ns	ns	Ns
homogame faible	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
homogame élevé	0,77**					1,00ns	1,01ns	1,00ns	1,01ns	1,01ns	0,98ns	1,00ns	1,01ns	1,01ns
Hypogame	0,77ns					1,04ns	1,07ns	1,05ns	1,05ns	1,09ns	1,07ns	1,07ns	1,10ns	1,10ns
Hypergame	0,8ns					0,95ns	0,98ns	0,98ns	0,98ns	1,00ns	0,99ns	1,00ns	1,01ns	1,00ns
Ecart d'âge conjoints	Ns						Ns	Ns	Ns	Ns	Ns	ns	ns	Ns
<=5ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
5-10ans	0,96ns						0,93ns	0,93ns	0,93ns	0,95ns	0,94ns	0,94ns	0,94ns	0,94ns
>10ans	1,2s						1,01ns	1,02ns	1,01ns	1,05ns	1,05ns	1,05ns	1,05ns	1,04ns
Prise de décision sur les dépens	**							*	*	Ns	Ns	ns	ns	Ns
Femme seule	0,6**							0,69*	0,68*	0,70ns	0,78ns	0,76ns	0,78ns	0,77ns
Homme seul	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
les deux	0,63** *							0,71**	0,71** *	0,72** *	0,72** *	0,72** *	0,72ns	0,72** *
Quelqu'un d'autre	1,38ns							1,61ns	1,65ns	1,57ns	1,65ns	1,67ns	1,68ns	1,68ns
Contrôle partenaire									**	*	*	ns	*	*
pas de contrôle									1,57**	1,50*	1,44*	1,43ns	1,45*	1,46*
Contrôle	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
consommation alcool	**										***	***	***	***
Non	1,61**										1,86** *	1,69** *	1,69** *	1,71** *
Oui	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
degré violence physique	***											***	***	***
Sévère	0,38** *											0,42** *	0,42** *	0,41** *
moins severe	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Parité atteinte	Ns											ns	ns	Ns

Nullipares	1,28ns											0,96ns	0,94ns	0,94ns
Unipares	1,19ns											1,03ns	1,03ns	1,03ns
Multipares	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Gmultipares	1,2											1,11ns	1,11ns	1,12ns
Père violent														
Non	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Oui	1,11												1,22*	1,22*
opinion sur les violences conjugales														
Favorable	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Défavorable	0,96													0,95ns
Khi-Deux		0,08	11,97	40,30	41,78	42,72	45,10	43,72	47,20	68,77	112,93	113,54	116,62	117,33